Image not found or type unknown

Mur non mitoyen ou le voisin s'appuie dessus

Par **Goumix**, le **14/07/2019** à **15:36**

Bonjour, nous avions un mur qui soutenait les terres du voisin. (1m plus haut que notre terrain) .

Ce mur est tombé chez nous en 2015 et notre voisin n'a jamais voulu faire quoique ce soit, malgré un conciliateur qui nous a dit de refaire nous même le mur !

En 2017 car notre fille commençait à marcher et c'était dangereux, nous avons fait refaire notre mur par un professionnel qui la refait mais décalé 2 cm chez nous pour qu'il nous appartienne bien.

Depuis notre voisin a rajouté de la terre pour que son terrain se rapuie dessus. ..

Que pouvons nous faire ? L'obliger à retirer sa terre? Le faire payer ?

Je vous en remercie par avance.

Par **bern29**, le **26/07/2019** à **07:34**

bonjour,

c'est un mur de soutènement,il est donc prévu pour soutenir la terre. Il fallait le construire pile en limite.Vous ne pouvez donc rien exiger de la part de votre voisin.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés